

C'est à notre initiative que nous avons rencontré Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, le mercredi 30 avril 2014, au Ministère concernant l'avenir du CHU de Nancy.

Au cours de cette rencontre, la Ministre nous est apparue très impliquée sur ce dossier qui constitue l'une des priorités de son action. Elle nous a rappelé également que le CHU de Nancy est l'un des établissements hospitalo-universitaires parmi les plus importants en France.

La Ministre reconnaît **qu'après de longues années de gestion pour le moins hasardeuse, un véritable travail de restructuration a été engagé par l'ensemble de la communauté hospitalière. C'est pourquoi elle annonce la prolongation de la mission de soutien de l'IGAS.**

Marisol TOURAINE a, par ailleurs, pris un certain nombre d'engagements qu'elle a bien voulu nous confirmer par le courrier ci-joint.

Elle y indique clairement que le **volet social du plan de refondation proposé par le CHU constitue une hypothèse de travail haute, ce qui coupe court à toutes les rumeurs et les inquiétudes** qui laissaient craindre un nombre de suppression d'emplois plus important.

Comme nous le lui avons demandé, les **projets d'investissement du CHU de Nancy pourront être examinés dès la prochaine réunion du Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l'Offre de Soins (COPERMO) en juillet**. Nous saluons cet engagement alors qu'il n'en était pas annoncé avant octobre. De plus, la proposition de participation de l'Etat sur un investissement ciblé, en l'occurrence la biologie, nous paraît cohérente.

Si nous restons mobilisés et vigilants quant aux perspectives d'avenir du CHU de Nancy, nous souhaitons saluer l'implication personnelle de Marisol Touraine qui s'est engagée, en tant que Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, à prendre toutes les mesures de soutien nécessaires pour accompagner le CHU de Nancy en cohérence avec la politique nationale de santé.



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 12 MAI 2014

CAB - PP/FR - Me D.14-1870

Monsieur le Député, *Cher Hervé,*

Vous avez appelé mon attention, au cours des derniers mois et lors de notre rencontre le 30 avril dernier, sur la situation du Centre hospitalier Universitaire de Nancy. Je salue votre implication sur ce dossier.

Établissement pivot des actions de coopération qui structurent l'offre de soins de la région, notamment au sein de la Communauté Hospitalière de Territoire constituée avec le centre hospitalier régional de Metz, le CHU de Nancy est l'un des établissements hospitalo-universitaires parmi les plus importants en France.

Malgré le soutien financier constant de l'État et les différents plans élaborés, la persistance des déficits a fait disparaître toute capacité d'investissement.

J'ai donc demandé en octobre 2013 à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de diligenter une mission d'appui et de conseil auprès du CHU de Nancy, en particulier dans le cadre de l'élaboration par la direction de l'établissement du plan de refondation. Celle-ci a remis en mars 2014 un rapport d'étape.

La situation de l'établissement a fait, à ma demande, l'objet d'un examen attentif par le comité de performance et de modernisation (COPERMO), qui a constaté la qualité des travaux engagés dans le cadre du plan de refondation par le CHU. Ce comité a également noté que certaines pistes de travail n'avaient pas encore été menées à leur terme. J'ai donc souhaité que la mission d'appui de l'IGAS soit prolongée jusqu'en juin 2014 pour finaliser le travail engagé.

Une prochaine séance du Copermo, en juillet, permettra d'examiner le plan d'actions du CHU complété sur cette base. Cela permettra de disposer d'une vision globale de la stratégie médicale et de coopération du CHU, et de la trajectoire financière atteignable à l'horizon 2020. J'ai demandé à ce que l'on tienne compte de la situation particulière de l'établissement afin d'assurer la réussite de son redressement.

Je vous ai indiqué lors de notre entretien que le volet social du plan de refondation proposé par le CHU constituait une hypothèse haute dont les modalités d'accompagnement étaient en cours d'étude. Cette hypothèse de travail, qui représente un effort important, est réalisable si l'ensemble des leviers mobilisables par le CHU en lien avec l'ARS sont mis en œuvre sans délai, et traduits dans un contrat de retour à l'équilibre financier.

Monsieur Hervé FERON
Député de Meurthe-et-Moselle
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS SP

14 AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS SP
TÉLÉPHONE: 01 40 56 60 00

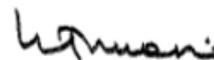
Ainsi que vous l'avez demandé, les projets d'investissement du CHU de Nancy pourront être examinés lors de la même séance du Copermo dans une perspective d'engagement maîtrisé et progressif de l'investissement. Aussi, sera d'abord examinée l'opération relative à la biologie, qui devra être documentée conformément aux souhaits de l'IGAS et du COPERMO.

Je souhaite ainsi exprimer ma confiance dans l'avenir du CHU de Nancy et saluer la mobilisation de tous les acteurs de la communauté hospitalière. Sa volonté de dépasser la situation difficile dans laquelle se trouve le CHU de Nancy et son engagement dans sa refondation sont des atouts solides que je salue. J'attends aussi de l'ensemble de la communauté un engagement en matière de qualité des soins afin de répondre aux remarques émises par la Haute Autorité de Santé dans le cadre de la certification de l'établissement.

Soyez assuré que je prendrai, en tant que Ministre des affaires sociales et de la santé, les mesures de soutien nécessaires pour accompagner le CHU de Nancy en cohérence avec la politique de santé que je conduis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma sincère considération.

Amicalement à tri,



Marisol TOURAINE